



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SAKRET Graffiti Protect

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SAKRET Graffiti Protect
Code du produit	12544010
L'identifiant unique de formulation (UFI)	2RMU-D11J-Y00X-2WCJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Impressions
---	-------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	SAKRET AG/SA Gewerbestrasse 1 CH-4500 Solothurn Telefon: +41 (32) 62 45 540 info@sakret.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) international: +41 44 251 51 51
--------------------------------------	--

Date de révision	11.03.2025
-------------------------	------------

Version	GHS 1
----------------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Alcanes, C7-10-iso-, No.-CAS 90622-56-3, No.-CE 292-458-5
Tétrabutanolate de titane, No.-CAS 5593-70-4, No.-CE 227-006-8

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Cette préparation ne contient aucune substance répondant aux critères PBT/vPvB selon REACH Annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Silane et siloxane avec groupes fonctionnels & excipient & solvant

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Alcanes, C7-10-iso-	75% - 90%	Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 90622-56-3 No.-CE: 292-458-5
Tétrabutanolate de titane	10% - 20%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 5593-70-4 No.-CE: 227-006-8
Tetraethyl silicate; ethyl silicate	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 78-10-4 No.-CE: 201-083-8 No.-Index: 014-005-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Effets aigus anticipés: Vue brouillée. Faiblesse. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
----------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
---	--------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
---	--

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
---------------------------------	---

Pour les secouristes	Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
-----------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Tetraethyl silicate; ethyl silicate (CAS 78-10-4)

Switzerland - Occupational

5 ppm TWA [MAK] NIOSH

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

44 mg/m³ TWA [MAK] NIOSH

EU - Occupational Exposure (EU)

44 mg/m³ TWA

2017/164 - Fourth List of Indicative

5 ppm TWA

Occupational Exposure Limit

Values - TWAs

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains

Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Légèrement aromatique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	116 - 142 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	2 °C
Température d'auto-inflammation:	380 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	1 mm ² /s (20 °C)
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	50 hPa (20°C)
Densité et/ou densité relative:	0.76
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Alcanes, C7-10-iso- (CAS 90622-56-3) Dermal LD50 Rabbit > 3160 µL/kg (OECD_SIDS) Inhalation LC50 Rat > 4504 ppm 4 h(OECD_SIDS) Oral LD50 Rat > 10000 µL/kg (OECD_SIDS) Tétrabutanolate de titane (CAS 5593-70-4) Oral LD50 Rat = 3122 mg/kg (NZ_CCID) Tetraethyl silicate; ethyl silicate (CAS 78-10-4) Dermal LD50 Rabbit = 5878 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat = 10 mg/L 4 h(ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 16.8 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 6270 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcanes, C7-10-iso- (CAS 90622-56-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Pimephales promelas 124 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Tetraethyl silicate; ethyl silicate (CAS 78-10-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Danio rerio >245 mg/L [semi-static] (ECHA)

Acute Toxicity Data

12.2. Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 01 11 *.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1263. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D/E).
----------------	---

IMDG	UN 1263. Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL, (including paint thinning or reducing compound). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.
-------------	---

IATA	UN 1263. Nom d'expédition des Nations unies: Paint related material, (including paint thinning or reducing compounds). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1263. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E2.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 3.
------------------------------------	--

Tétrabutanolate de titane (CAS 5593-70-4)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Tetraethyl silicate; ethyl silicate (CAS 78-10-4)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.